

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS  
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-JOSEPH**

**Procès-verbal de l'assemblée générale du mercredi 22  
septembre 2010 tenue à l'école Saint-Joseph à 19 h 30**

Assemblée générale des parents de l'école Saint-Joseph tenue à l'école Saint-Joseph le vingt-deux septembre de l'an deux mille dix à dix-neuf heures trente.

**PRÉSENCES**

Huit parents sont présents à l'assemblée.

**OUVERTURE ET  
MOT DE  
BIENVENUE**

Monsieur Christian Leclerc remercie les parents de s'être déplacés. La directrice d'école, madame Andrée Roy, souhaite la bienvenue aux parents présents et présente les membres de l'équipe-école.

**NOMINATION  
D'UNE OU D'UN  
SECRÉTAIRE  
D'ASSEMBLÉE**

AG-93-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Sylvain Lacroix,

QUE monsieur Stéphane Saulter soit nommé secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DE  
L'ORDRE DU  
JOUR**

AG-94-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nathalie Bilodeau,

QUE l'ordre du jour de cette réunion soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE DU  
23 SEPTEMBRE  
2009**

AG-95-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Stéphane Saulter,

QUE le procès-verbal du 23 septembre 2009 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE.

**RAPPORT ANNUEL  
DU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Christian Leclerc fait la présentation du rapport annuel 2009-2010 du conseil d'établissement. Madame Andrée Roy précise que le rapport annuel de l'école sera accessible sur le site Web de l'école au mois d'octobre.

**INFORMATIONS  
SUR LA LOI 180 ET  
SUR LES  
FONCTIONS DU  
CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Christian Leclerc informe les parents sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement. Il précise aussi les buts de l'assemblée de ce soir :

- élire les parents au conseil d'établissement;
- élire le représentant et le substitut au comité de parents;
- décider de la formation de l'O.P.P.;
- rendre compte du rapport annuel.

**PROCÉDURE  
D'ÉLECTIONS AUX  
POSTES DE  
REPRÉSENTANTS  
AU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

AG-96-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Stéphane Saulter,

DE nommer madame Danielle Côté afin qu'elle agisse à titre de présidente d'élections.

ADOPTÉE.

AG-97-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Danielle Côté,

DE nommer monsieur Sylvain Lacroix afin qu'il agisse à titre de secrétaire d'élections.

ADOPTÉE.

Les participants conviennent de respecter la procédure suivante :

- a)** Le président d'élections procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au conseil d'établissement. Chaque candidat doit être proposé par un membre habile à voter. Le président demande à la personne proposée si elle est d'accord pour poser sa candidature à un tel poste.
- b)** Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close.
- c)** Si le nombre de candidatures ne dépasse pas le nombre de postes à combler, les personnes sont déclarées élues.
- d)** S'il y a plus de candidatures que de postes à combler, le président d'élections procède au vote.
- e)** Le vote est secret.
- f)** Le président d'élections distribue les bulletins de vote aux membres habiles à voter.
- g)** Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent.
- h)** La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue.
- i)** En cas d'égalité, le vote est repris.
- j)** Après la déclaration d'élections, l'assemblée générale mandate le président d'élections ou le secrétaire d'élections afin qu'il procède à la destruction des bulletins de vote.

AG-98-10 En 2010-2011, pour compléter les mandats aux postes no 2 et no 4, IL EST RÉSOLU,

QUE les deux (2) postes de parents disponibles au sein du conseil d'établissement soient comblés parmi les personnes présentes et que les parents intéressés soumettent leur candidature.

ADOPTÉE.

**ÉLECTION DE  
DEUX PARENTS  
AU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

Messieurs Christian Leclerc et Stéphane Saulter sont intéressés et sont élus respectivement aux postes no. 2 et no. 4 pour un mandat de 2 ans.

AG-99-10 L'assemblée générale confirme messieurs Leclerc et Saulter aux postes no 2 et no. 4 pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE.

**ÉLECTION D'UN  
REPRÉSENTANT  
ET D'UN  
SUBSTITUT AU  
COMITÉ DE  
PARENTS**

Monsieur Stéphane Saulter qui était notre représentant l'an dernier, présente sommairement le travail à faire au Comité de parents. Il demande s'il y a des personnes qui seraient intéressées au rôle de substitut.

AG-100-10 L'assemblée générale confirme monsieur Stéphane Saulter comme représentant des parents de l'école au Comité de parents de la Commission scolaire Harricana. Monsieur Sylvain Lacroix et madame Danielle Côté sont nommés substituts.

ADOPTÉE.

**INFORMATIONS  
SUR L'O.P.P.  
Décision quant à  
son existence**

Madame Roy explique le rôle de l'O.P.P. à l'assemblée.

AG-101-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Pauline Brunet,

QU'un organisme de participation des parents soit formé. Les parents suivants sont intéressés à faire partie de cet organisme :

Chantal Gagné  
Pauline Brunet

ADOPTÉE.

**CLÔTURE DE  
L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

AG-102-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Danielle  
Côté,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 37.

---

Christian Leclerc,  
président d'assemblée

---

Stéphane Saulter,  
secrétaire d'assemblée